

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2016

RÉFORME DU SYSTÈME DE RÉPRESSION DES ABUS DE MARCHÉ - (N° 3622)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Baert

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« application »,

insérer le mot et la référence :

« du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.